Le Coin du "Broutteux"

LES SOCIÉTÉS

L'Broutteux, qui a passé, in peut dire tout s'earrire, à rémémorer, d'son cher Petit Coin, les vissés couteumes qu'in appelle les traditions, y a in plaiji churé d'vir que d'tous les côtés, vin l'région du Nord, in ervint à l'z'amusements et les réunions d'anterfos.

Y n'a po d'semaine que l'*Journal de Roubaix* et sin supplément y n'reprodut po des groupes et n'donne l'compte rendu de sociétés, surtout d'la boule, d'beau jeu, si in honneur chez nos vieux parents.

Dimanche passé, à Tourcoing, ch'étot l'société des Bourleux d'Saint-Martin qui fêtot ses noces d'or.

L'journée a débutée, à l'égliche Saint-Jacques, par inne messe célébrée in mémoire des membres défunts d'la société, que cha ch'est acore inne belle couteume du temps passé. Pindant l'cérémonie, l'Harmonie La Fraternelle a exécuté les z'ès beaux morceaux d'sin répertoire.

Par après y a eu in banquet sous l'présidence de M. Achille Vanteenkiste, min confrère et ainsi que j'félicite d'avoir célébré s'fête in rémémorant ces vieilles traditions et qui peut être fier et heureux d'présider inne si belle société.

L'même jour y avot inne belle fête organisée pa l'Harmonie du Point Central pou fêter l'décoration des palmes académiques décernée à sin brave Président, Charles Ritz.

Comme l'Harmonie du Point-Central, toudis si dévouée vin n'importe teheu circonstance, ill' a prêté sin concours à m'société des Rue Tout Jus pou m'n'anniversaire et l'bénédiction du drapeau et que Charles Ritz est in bon comarade au Broutteux, j'ai été heureux de l'décorer tout in cachant après s'potraine, à forche qu'ill' étot infouie par desous les fleurs !

In n'peut po s'faire inne idée comme Charles est estimé, non seulemint pa ses musiciens qui l'considèrent comme in père, mais vin tout l'canton d'u qui a organisé des fêtes, même pou l'z'afants. Aussi, y est aimé pa les p'tits et pa les grands comme y l'mérite beu et sin nom n'sra jamais roublié !

P'armi les sociétés qui z'ont pris part au cortèche, j'ai vu les Bourleux de l'rue Magenta avec in capitaine, chin qui m'a rémémoré l'temps passé.

Comme tous les garchonnais de m'n'èche, teban qui avot inne fête, s'étos soulevé pour aller wetti l'cortèche. J'ai toudis souvenance qu'à chaque société d'secours mutuels qui eus deux rangs, d'chaque côté de l'rue, allotteut au pas au son des tambours, y avot au mitan des sociétaires, in capitaine. Je l'vos acore avec sin capeau à pleumes, s'n'écharpe à l'intour de s'potraine tricolore s'maronne blanque et inne canne à s'main. Y teheur in avant, in arrire, sus l'côté, à droite, à gauche, y va in ertchulant et y ervint s'mette au mitan in s'erderchant comme in cardon à l'pleufe.

Ah ! v'là l'drapeau. Salut à l'étendard de l'société, qui flotte déploi les jours de fête pou ressonner à l'intour de li ceux qui ont pour devise : Aidons-nous !

Y n'a rin d'pus beau au monte que l'fraternité ! Et y n'avot po foque les sociétés d'secours mutuels qui prenottent part au cotèche ; mais les bourleux, l'z'archers, l'z'arbalétis, les sociétés d'musique, d'chant, et acore d'z'autes.

Anterfos, in voyot par chi des sociétés comme y n'd'avot nurrart, n'importe vin t'cheul indrot, au loug et au laroue.

V'la supposition, nous avinues l'société du Petit-Château qu'in 1888 ill' comptot pus d'sept cents sociétaires. Y avot quate bourleurs, in tir à l'arc, in tir à la carabine, inne fanfare, inne société d'chant, inne section dramatique et inne belle et grande salle d'u qu'in donnot des fêtes et des concerts qu'in povot y conduire tout s'famille. Et, cha, pour inne cotisation d'six francs par an. Chin qui a fait chanter par Emile Deroz :

Pour six francs, sans être riche,
On a son petit Château.

Et à Roubaix, l'Dauphin, cha ch'étot inne belle société d'u qu'i'étos heureux d'compter tant d'amitiés !

J'ai assisté, là, à des fêtes qui m'ont laissé les pus beaux souvenirs de m'carrire. J'm'y ai trouvé ben souvint avec Nadaud, l'président d'honneur qui à l'occasion du centenaire de l'société l'a chanté par inne poésie qui débutot ainsi :

Immortel comme notre ville
Il a pris plus d'un domicile :
Toujours pareil jusqu'à la fin,
Notre beau, notre cher Dauphin.

Et chin qui avot d'beau auterfos, ch'étot l'fraternelle générosité vin tous les sociétés.

Pou n'air en aidé à inne famille malheureuse ou à in veuf sans ouvrache qui avot à charge gramint d'afants, s'société organisot inne soirée chantante. Et vin in malheur public comme de la Belle Vue in 1855, tous les sociétés d'Tourcoing ont organisé des concerts et des fêtes de bienfaisance.

Et à Roubaix d'u qui a tant d'sociétés, d'u qu'j'ai eu l'occasion d'aller prêter min concours, j'ai débuté y a d'cha lommint, ch'est à les terribles incendies d'chez Duriez et d'chez Dillies qui a eu tant d'victimes, j'ai vu tous les sociétés d'Roubaix s'dévouer au bénéfice des familles des malheureuses victimes.

Et, par après, encore à Roubaix, combien d'fos qu'j'ai assisté à des fêtes de bienfaisance comme pou min confrère l'chansonnier Simœus, d'l'acteur Frédéric Germain et d'z'antes et acore d'z'autes.

Au jour d'aujourd'hu, si, ben des sociétés s'forment d'tous côtés in peut faire l'remarque que ch'est d'u qui règne la concorde et l'union que ch'est cusses les pus vivantes et les pus solides. Y n'a qu'd'u qu'in s'réunit par esprit d'camaraderie et sous la belle devise : « Aimons-nous » qu'inne société peut prospérer.

Inne parelle société ch'est inne seconde famille : in aime à s'y r'trouver et, d'temps à aute, à rémémorer les traditions de l'petite patrie.

J'ai acore souvenance qu'auterfos, l'dimanche après dîner, in voyot sus l'seu de s'porte inne bonne ma mère qu'ill' wettot s'n'homme, beu prope, avec inne belle quemiche blanque qui s'in d'allot, fin heureux, faire s'partie à s'société.

Et teheu beau jour tehan qu'in beurlot l'Ro et qu'in nommot l'Reine !

Rapport à cheulle chille y a arrivé in beau plan à in concours de beauté. In devot nommer inne Reine et les concurrentes, qui avottent mis au pu fort de l'crème et de l'couleur sus l'eu visache, y faijottent risette au jury, qui, après avoir passé et rapassé v finit pa nommer inne Reine. Cheulle chille fait inne révérence à croupette, ditt merci, ôtève s'perruque et fait vir qu'ch'étot in homme !

Acore hureux que l'Broutteux n'l'a po su !

JULES WATTEEUW.

M. André Tardieu et la question du blé

Paris, 28 février. — M. André Tardieu, ministre de l'Agriculture, communique à la presse la note suivante : Le ministre de l'Agriculture fait appel à la clairvoyance des producteurs de blé pour assurer jusqu'à la fin de la campagne la stabilité des prix à un niveau équitable et le ravitaillement du pays sans à-coup par la balance des besoins et des disponibilités, et par une bonne répartition de celles-ci entre les diverses régions de la France.

Il entend en effet que la loi du 1er décembre 1929 soit pleinement exécutée avec toutes les garanties qu'elle apporte au producteur français. Une bonne répartition est une des conditions de succès de cette politique.

Depuis plusieurs mois l'effort disciplinné des producteurs pour un échelonnement régulier des offres, soutenu par des mesures protectrices efficaces a permis une élévation lente et progressive du prix du blé un peu plus prononcée au cours de ces dernières semaines ; élévation justifiée par la charge qu'ont imposée à l'agriculture les déceptions et le coût élevé de la dernière récolte.

Cette politique de sauvegarde a conservé notre marché à l'abri du marasme général qui règne sur le marché mondial du blé. Elle doit être poursuivie en collaboration entre le gouvernement et les agriculteurs. Cela est particulièrement nécessaire dans la période des travaux de printemps qui comporte toujours des difficultés.

Pour obtenir ce résultat, le ministre compte comme de coutume sur l'esprit de discipline professionnelle des producteurs en vue d'assurer l'approvisionnement régulier du marché sur toute l'étendue du territoire par un échelonnement judicieux des offres.

Toutes dispositions doivent être prises pour utiliser au maximum nos propres disponibilités en blés indigènes et pour éviter une restriction excessive des offres. S'il en était autrement on s'ouvrirait de diminuer l'efficacité des mesures de protection en vigueur ou de provoquer un rythme plus rapide d'utilisation des blés étrangers qui n'est pas encore justifiée.

Le ministre de l'Agriculture fait confiance de façon toute spéciale aux associations agricoles, pour inciter les producteurs à poursuivre leur politique de discipline de ventes régulières qui a permis jusqu'à présent l'efficacité des règlements protecteurs nécessaires.

L'échec des pourparlers de lord Irwin et de Gandhi

Contrairement à toute attente, les négociations entre le vice-roi et Gandhi ont été brusquement rompues, assombrissant les perspectives.

Gandhi propose d'attendre la réunion du congrès qui se tiendra à Karachi à la fin de mars, afin de sonder l'opinion publique sur ses sentiments à l'égard de la continuation de la résistance passive.

LES CONFÉRENCES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES DE TOURCOING

Les problèmes contemporains dans le théâtre de François de Curel

par M. André Bellessort

M. André Bellessort ne peut traiter un sujet, si abstrait soit-il, sans l'animer, sans lui donner la chaleur de la vie, sans que son propos devienne pour l'auditeur une chose passionnante.

Le « vieil humaniste » qu'il est, est homme, et rien de ce qui est humain ne lui est étranger. C'est pourquoi il peut parler de tout, en ne parlant jamais que de ce qu'il sait bien. Comment, d'ailleurs, ne pas subir tout de suite, à l'entendre, le charme qu'il éprouve visiblement lui-même au maniement des idées ?

Et puis, il y a sa langue, qui est admirable, pleine, onctueuse et élégante, la belle langue française qui a son rythme, qui est une musique. Cette musique-là, dont les rhéteurs ont abusé, il est bien doux de l'entendre scander les nobles et solides pensées que l'on recueille toujours en la compagnie de l'éminent écrivain qui nous a rendus familiers de Virgile, de Sainte-Beuve, de Balzac...

C'est François de Curel, le célèbre dramaturge disparu il y a quelques années, et son œuvre, que M. Bellessort proposait hier à notre attention.

S'il l'a choisi parmi d'autres, ce n'est pas parce qu'il a pu vivre quelques jours dans son intimité mais c'est que François de Curel est le seul de sa génération à propos duquel on pourra prononcer le mot de génie.

L'homme, en François de Curel, se situait à une grande hauteur. Je n'ai pas connu, dira M. Bellessort, d'aristocrate plus accompli, donnant davantage l'idée des grands seigneurs d'autrefois.

Comme eux, il préfère le peuple aux bourgeois. Son esprit d'indépendance, son attachement à la propriété font de lui quelque chose comme un anarchiste conservateur.

Il était fier de sa race, fier de compter un de ses ancêtres parmi les compagnons de saint Louis ; fier de sa fortune, et de faire valoir lui-même ses domaines.

C'est au milieu de ses forêts que M. Bellessort évoque ce grand propriétaire lorrain, ce chasseur passionné, ce planteur d'arbres qui avait reboisé plus de mille hectares.

Le gland met dix ans à devenir un mince arbuste. En regardant pousser ses chênes, François de Curel avait pu réfléchir. Il livrait en 1889 le fruit de ces méditations en deux romans : *L'Été aux fruits secs* et *Le sauvetage du grand-duc*. C'est alors qu'ayant lu ces livres, M. Ch. Maurras écrivait un article qu'il terminait par cette invitation : « Au théâtre, M. de Curel ! Au théâtre ! »

En effet, M. de Curel se rendait compte que l'expression des problèmes d'idées prenait chez lui la forme dramatique. Il donnait, en 1892, au Théâtre libre d'Antoine, l'*Envers d'une Sainte* dont le succès fut grand.

C'est surtout le problème social, celui de la science et la question religieuse qu'il a traités.

Le *Repas du Lion* expose avec âpreté sa conception des rapports du capital et du travail : les chacals ne sont passez forts pour s'attaquer aux buffles et ne courent pas assez vite pour poursuivre la gazelle. Mais lorsque le lion a déchiré le buffle et la gazelle et en a fait son repas, les chacals se nourrissent des restes. Les chacals le mangent que lorsque le lion chasse. On peut toutefois, avec M. Bellessort, faire remarquer que la comparaison n'est pas absolue, car les chacals n'aident pas le lion dans sa chasse.

La *Nouvelle idole*, c'est la science. Pour étudier la marche du cancer et sauver par le fruit de ses expériences des milliers de vies humaines, les plus précieuses, des mères de famille, un médecin inocule le mal à une jeune phtisique condamnée. En avait-il le droit ? Il discute la question avec sa femme. — Rien, rien ne peut plus sauver Annette.

Celle-ci arrive. Et c'est alors, dit M. Bellessort, la scène la plus pathétique qui soit dans tout le théâtre contemporain, pour ne pas dire plus.

Annette est guérie, guérie de sa phtisie. — Mais qu'avez-vous fait, mon enfant, dit le docteur, bouleversé ? — J'ai pris tout ce que vous m'aviez ordonné. Il n'y a qu'une chose... — Quoi ? quoi ? — Tous les matins, j'ai bu de l'eau de Lourdes.

Le miracle ! Le savant ne l'avait jamais rencontré.

Mais la jeune fille savait ce qu'avait fait le savant et elle l'avait laissé faire. Assassin ? Non, répond-elle à celui qui l'accuse. Je voulais être sœur de charité. Je me donnerai en une fois au lieu de me donner un peu chaque jour pour sauver mes frères.

C'est la seule fois que François de Curel ait ainsi laissé parler la charité, et l'on peut voir par là combien l'ordre du cœur est supérieur à l'ordre de l'intelligence.

Il ne pouvait être un incroyant, comme on le lui a toujours reproché, celui qui a toujours été travaillé par l'inquiétude religieuse, celui qui donnait une telle force au sentiment religieux : celui qui concluait une magnifique description de nénuphars cherchant le soleil par cette affirmation s'appliquant au domaine spirituel : Il faut qu'il y ait un soleil !

Dans les autres domaines de l'esprit où, à la suite de M. de Curel, M. André Bellessort a mené un auditoire d'élite, ce guide merveilleux qui parle des choses les plus élevées avec le charme d'un conteur, a été écouté avec une une noble avidité.

A. T.

M. Carle a été entendu à la Commission d'enquête

Paris, 28 février. — L'audition de M. Carle, administrateur de la société nouvelle française « Ford », seul témoin entendu ce matin, n'a apporté que peu de précisions inédites sur l'enquête en cours.

Le témoin a indiqué qu'au moment de la constitution de la nouvelle société « Ford Française », il avait fait appel à M. Falcoz, qui était son ami personnel, pour lui demander des consultations juridiques. Ces conseils ont été nombreux à cette époque. C'est ainsi que le député de la Savoie est devenu avocat de la société. Mais celui-ci, par discrétion, a cessé d'avoir recours à ses bons offices pendant toute la durée de son passage au gouvernement.

En ce qui concerne la rétribution de 100.000 francs attribuée à M. Falcoz, lorsqu'il était encore sous-secrétaire d'Etat, M. Carle a expliqué qu'à plusieurs reprises, la Société Ford avait demandé à M. Falcoz quels étaient les honoraires qu'elle lui devait pour ses consultations antérieures, M. Falcoz ayant négligé d'en fixer le montant. C'est dans ces conditions que deux virements, l'un de 25.000 francs, l'autre de 75.000 fr. ont été portés à son compte à la banque Oustric, car il n'y avait pas eu entre lui et la Société de conventions nettement spécifiées en ce qui concernait ses honoraires au moment où il était devenu son avocat-conseil.

La Commission a décidé d'entendre M. Falcoz et, dans une séance ultérieure, M. Coggia, ancien chef de cabinet de M. Caillaux, administrateur de la Société Maréchal, et M. Péan, président de chambre à la Cour de cassation.

A la demande de M. Mandel, la Commission entendra aussi M. Farnier, ancien directeur du Mouvement général des fonds au ministère des Finances, et M. Bénézech, ancien commissaire de police.

D'autre part, la Commission procédera à l'audition de MM. Donnat, Guigue et Pressard. La date de leur confrontation n'a pas été fixée, le bruit ayant couru que M. Raoul Péret enverrait à la Commission une lettre rectifiant le rapport des deux magistrats dont elle a pris connaissance.

La Commission désire également recevoir communication des notes rédigées par M. Henry Chéron lors de son passage au ministère de la Justice et relatives à des conversations qu'il a eues avec des magistrats au sujet de l'affaire et des autres incidents financiers.

LES MUTINS DE CALVI sont acquittés par le Conseil de guerre de Toulon

Toulon, 28 février. — Le Conseil de guerre maritime est entré en séance à 9 heures du matin, pour poursuivre les débats du procès des cinq matelots qui ont organisé des protestations dans les cellules du centre sectionnaire de correction de Calvi, le 20 octobre dernier. Le président a invité l'auditoire à observer le silence pendant les débats, puis a donné la parole à M. André Marty, député de la Seine, témoin à décharge.

Il en a profité pour affirmer que la situation des marins de la flotte de guerre est particulièrement pénible. Le capitaine de vaisseau (président) l'interrompt :

— Votre avis n'est pas celui de tous, dit-il, puisque sur les quarante mille marins, on ne compte que quelques centaines de disciplinaires.

On entend le père de l'accusé Graff et celui de l'accusé Boudet.

Le premier donne un démenti formel à M. Marty et déclare que ni son fils ni lui ne sont communistes. Il remet au Conseil la lettre d'un prêtre attestant la bonne conduite de Graff.

Un vif incident de produit entre un militant socialiste, M. Joubert, et M. André Marty. Tous deux échangent de vives paroles. Enfin, le commissaire du Gouvernement, le capitaine de vaisseau Faure, se lève pour soutenir les inculpations qu'a retenues l'instruction contre les accusés.

Le Conseil de guerre maritime a acquitté les cinq accusés.

La désignation des jeunes soldats de la métropole à incorporer en Afrique du Nord

Paris, 28 février. — Il vient d'être procédé au ministère de la Guerre, au tirage au sort de la date initiale déterminant l'ordre d'envoi en Afrique du Nord des jeunes soldats appartenant à la 1re fraction de la classe 1930. La date tirée a été le dix. Ce tirage concerne tous les jeunes gens à incorporer, en avril prochain, sauf les sursitaires appartenant à la 2me fraction de la classe de 1927 et à la 1re, 2me, 3me et 4me fraction de la classe de 1928 et à la 1re, 2me et 3me fraction de la classe de 1929, ceux-ci continuent à suivre le sort qui leur a été attribué.

Par ailleurs la date du dix restera celle qui réglera l'incorporation quel qu'en soit le moment, des jeunes gens de la 1re fraction de la classe de 1930 bénéficiant d'un sursis d'incorporation.

Il résulte du tirage effectué que les jeunes gens désignés les premiers pour l'Afrique du Nord seront ceux qui sont nés le 10 mai, quelle que soit l'année, puis le 10 avril, puis le 10 mars et ainsi de suite jusqu'au 10 juin.

Seront désignés ensuite les jeunes gens nés le 9 mai 1910, le 9 avril, le 9 mars, le 9 février, le 9 janvier, etc., puis les jeunes gens nés le 8 mai, le 8 avril, le 8 mars, etc. ; 7 mai, 7 avril, 7 mars, etc ; 6 mai, 6 avril, 6 mars, 6 février, etc., en remontant dans chaque mois jusqu'à satisfaction complète des besoins.

UN CULTIVATEUR TIRE DEUX COUPS DE FUSIL SUR SA FEMME PRÈS D'ABBEVILLE

Ne l'ayant pas atteinte, il se tue

Jeudi, vers 21 h., Marius Bridoux, cultivateur, à Drucat (Somme), âgé de 45 ans, qui est en instance de divorce, s'était embusqué non loin de l'habitation de sa femme. Quand celle-ci parut, accompagnée de sa fille, deux coups de feu retentirent. Bridoux, armé d'un fusil de chasse, avait tiré en direction des deux femmes qui, n'ayant pas été atteintes, prirent la fuite. Quelques instants plus tard, Bridoux se faisait sauter la cervelle.

Ivrogne et brutal, l'individu dangereux dont nous citons le nom n'en était pas à son coup d'essai et rendait la vie malheureuse à tous les siens. Avant prémédité son acte, il avait adressé deux lettres, l'une au maire, et l'autre à son receveur, M. Petit, révélant qu'il voulait tuer sa femme et se suicider ensuite.

Marius Bridoux avait été condamné, il y a trois semaines, à quinze jours de prison avec sursis et à une peine d'amende pour brutalité sur la personne de sa femme.

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'OCTROI

Des médailles d'honneur sont décernées aux employés communaux des octrois désignés ci-après :

Médaille de bronze. — MM. Arthur Bohin, receveur de Roubaix ; Fernand Delplechin, receveur de Tourcoing ; Henri Dumortier, receveur de Tourcoing ; Edouard Galois, receveur de Roubaix ; Camille Lefebvre, receveur de Roubaix ; Florimond Mullier, receveur de Roubaix ; Louis Séréemans, receveur de Tourcoing ; Gustave Vanhautem, receveur de Roubaix.

LA BIBLIOTHÈQUE DES FORÇATS

Les personnes qui sont d'avis que toute espérance ne doit pas mourir au seuil du bagne et que les forçats sont malgré tout dignes d'un essai de rénovation morale, sont priées d'adresser des volumes sains et réconfortants à M. Eugène Fiquière, 166, boulevard Montparnasse, qui les fera parvenir aux directeurs des pénitenciers de Saint-Martin-de-Ré et de la Guyane.

Quatre millions de Chinois sont morts de faim au Kansou

La presse de Shanghaï publie des informations dramatiques relativement à la famine au Kansou. Le nombre des victimes atteindrait quatre millions actuellement. Un million de personnes meurent chaque semaine. Des cantons entiers sont couverts de cadavres.

La mort dramatique d'un écolier parisien

Paris, 28 février. — Un enfant de 6 ans, François Orhand, demeurant chez ses parents, 4, rue Popincourt, avait été victime, lundi dernier, dans une école communale de la rue Godefroy-Cavaignac, d'un accident. Un de ses camarades l'avait renversé en courant. L'enfant fut soigné et se reposa. Hier, à 11 h. 30, il tomba dans l'escalier de l'école et fut transporté d'urgence à l'hôpital Trousseau, où il est décédé.

On suppose qu'il aura été bousculé par un de ses camarades.

Un vérificateur des contributions indirectes aurait commis 100.000 francs de détournements, à Ronchin

L'Administration des Contributions indirectes vient de procéder à une enquête sur les agissements d'un de ses agents, accusé de nombreuses malversations.

Un vérificateur, René Larivière, serait l'auteur de ces faits délictueux, sur lesquels nous reviendrons en détail dès que l'enquête administrative sera terminée, si se vérifie le bien-fondé des accusations.

Le sieur René Larivière se serait présenté chez des commerçants de Ronchin, Lezennes, Lesquin et communes environnantes et aurait encaissé des sommes importantes, touchant l'impôt sur le chiffre d'affaires. Il aurait remis aux assujettis des reçus détachés d'un carnet à souche non en usage dans l'Administration et aurait utilisé à des fins personnelles l'argent ainsi perçu.

La vérification des rôles et de la comptabilité par l'Administration des Contributions indirectes aurait permis de confondre René Larivière qui, ayant avoué en partie, se serait refusé par la suite à toute déclaration, se réservant de se défendre en présence d'un avocat.

Il se proposait, paraît-il, de rembourser les sommes détournées quand tout fût découvert.

Les associations des mutilés sont exemptes d'impôts directs

Paris, 28 février. — Le ministre du Budget communique la note suivante :

« Il a été récemment signalé que des impositions avaient été réclamées à l'Union des blessés de la face pour la maison de retraite qu'elle possède dans la commune de Moussy-le-Vieux, en Seine-et-Marne.

» Bien que les impositions dont il s'agit soient régulières en droit, le Gouvernement, par sollicitude pour l'Union des blessés de la face et pour les associations des blessés de guerre en général, vient de se rallier à un texte accordant aux associations dont il s'agit, quand elles seront reconnues d'utilité publique, les mêmes exemptions d'impôts directs qu'aux établissements publics de bienfaisance et qui sont utilisés à l'hospitalisation de leurs membres. »

UN PRISONNIER DE GUERRE RENTRE CHEZ LUI APRÈS QUINZE ANS DE CAPTIVITÉ CHEZ LES SOVIETS

Udine, 28 février. — Un prisonnier de guerre, disparu en 1916, et qu'on croyait tombé sur le champ de bataille, s'est présenté à son domicile, après 13 ans d'absence, à Moretto di Tomb. Un monument avait été élevé à sa mémoire, monument qui avait été décoré par le ministère de la Guerre de la médaille d'argent.

UNE MORT MYSTÉRIEUSE A LENS

Mme Françoise Wrzesniaski, âgée de 20 ans, vivait depuis le 25 novembre dernier, avec un de ses compatriotes, demeurant 29, rue Buseuich à Lens. Depuis un certain temps, elle se plaignait de vives douleurs. Or, mercredi dernier, son état empirant, son ami fit appeler un docteur qui la fit admettre à l'hôpital.

Vendredi, une intervention chirurgicale fut nécessaire et dans la matinée la jeune Polonaise décédait. En raison de certains détails suspects, le permis d'inhumer a été refusé et le Parquet de Béthune s'en est avisé. L'autopsie aura lieu ce matin.

Renseignements Commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 28 février.

Ventes, 4.000 ; importations, 2.156 ; Amérique, baisse 18 ; Brésilien, baisse 18 ; Egypte, stakel, baisse 50 ; Caper, baisse 55 ; Pérou, baisse 25.

New-York Terme	Préc.	Jour	Nouv. contr		New-Orleans Préc.	Jour
Dép.	11.18	11.20	—.—	—.—	10.81	10.83
Février	—.—		—.—	—.—		
Mars	11.03	11.13	—.—	—.—	11.06	11.11
Avril	11.17	11.24	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai	11.29	11.36	—.—	—.—	11.29	11.36
Juin	11.40	11.48	—.—	—.—	—.—	—.—
Juillet	11.52	11.60	—.—	—.—	11.54	11.60
Août	11.63	11.70	—.—	—.—	—.—	—.—
Sept.	11.69	11.77	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	11.79	11.87	—.—	—.—	11.81	11.87
Nov.	11.85	11.93	—.—	—.—	—.—	—.—
Déc.	11.93	12.03	—.—	—.—	11.99	12.05
Janvier	12.05	12.12	—.—	—.—	12.03	12.12

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000 ; aux ports du Golfe, 12.000 ; aux ports du Pacifique, nulles ; dans les villes de l'intérieur, 4.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 7.000 ; France et Continent, 20.000 ; pour le Japon, 15.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 123.07 ; sur Bruxelles, 34.42 ; Esc. hors banque, 2 1/16 ; Prêt à court terme, 1 1/2.

New-York : Sur Paris, 3.91 7/8 ; Londres, 4.85 ; Câb. transf., 4.85 ; sur Bruxelles, 13.94 ; Câb.

SUCRES. — Cuba, comptant (Parité), 3.62 ; — A terme : sur mars, 122 ; mai, 129 ; juillet, 137 ; septembre, 144 ; octobre, 148 ; décembre, 152 ; janvier, 154. Ventes, 9.000 tonnes.

— Le ministre des Communications belge, M. Lippens, a rendu visite à M. Von Guérard, ministre des Communications du Reich, en compagnie du ministre de Belgique à Berlin.

Dernière Heure

LA SÉANCE DE NUIT A LA CHAMBRE

La séance est ouverte à 21 h. 15, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

L'ordre du jour appelle la suite du budget de l'Intérieur.

Les fonds secrets

Suivant l'usage, **M. Salette**, député de l'Hérault, demande la suppression du chapitre 74 (dépenses de la sûreté générale soumise à des règles particulières de contrôle, crédit 4 millions).

M. Léon Blum indique que ses amis voteront au scrutin public contre ce chapitre. Nous aurons peut-être, dit-il, la majorité. (Exclamations à droite, au centre et rires).

Si c'était un gouvernement Steeg qui soit sur ses bancs, nous voterions, en effet, de même contre les fonds secrets. (Exclamations). C'est une position prise par notre parti dont nous ne pouvons pas démordre.

M. Pierre Laval se borne à dire quelques mots de sa place. Chaque année, constate-t-il, tous les gouvernements demandent le vote de ces crédits, en posant la question de confiance. Je pose donc la question de confiance comme l'aurait fait le précédent gouvernement et j'espère que la détente et l'apaisement qui se sont visiblement marqués depuis quelques jours, me vaudront une majorité imposante. J'adresse à tous les partis de gouvernement, sans en excepter aucun, un appel pour voter les dépenses de la sûreté générale soumises à des règles particulières de contrôle. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

Ce que M. Blum appelle une majorité !

Le Président met aux voix le chapitre 74, qui est adopté par 390 voix contre 156.

M. Massiny réclame une augmentation de l'indemnité accordée à la police d'Etat.

M. Cathala donne l'assurance à M. Massiny qu'il s'efforcera de lui donner satisfaction.

M. Amidieu-Ducios réclame le rétablissement du chapitre 107, (police de Briey Longwy, 200.000 fr.), supprimé par la Commission.

Après adoption des derniers chapitres, la suite est renvoyée à demain. Séance levée à 23 h. 35. Séance demain 9 h.

Chez les hauts dignitaires ecclésiastiques

Cité du Vatican, 28 février. — Le cardinal Pacelli est nommé protecteur des Augustins Assomptionnistes de l'Association Notre-Dame du Salut, dont le siège est à Paris.

Le cardinal Rossi a été nommé protecteur de la Compagnie de Marie des Filles de la Sagesse dont la maison-mère se trouve à Lucon.

Le cardinal Serasini a été nommé protecteur de l'Institut des Sœurs de la Ste-Trinité dont la maison-mère se trouve à Valence (France).

Le cardinal Verdé a été nommé protecteur des Sœurs de Marie dont la maison-mère se trouve à Anglet (diocèse de Bayonne).

ON A REPÉRÉ L'ÉPAVE D'UN SOUS-MARIN ITALIEN

Pola, 28 février. — Après quarante-six jours de travail intense, on a retrouvé le sous-marin « Giacinto Pullini », coulé en 1929 aux environs de la digue du port de Pola, au cours de la première tentative de renflouement.

Dernière Heure Régionale

Condamnation de trafiquants de viandes avariées

Le Tribunal correctionnel de Béthune vient de condamner à 15 jours de prison et 1.000 fr. d'amende le nommé Thomas Andrzejewski, 32 ans, boucher, à Sallaumine et à 15 jours de prison et 2.000 fr. d'amende, Maurice Lemire (29 ans, chevilleur à Wavrin, pour détention et vente de viandes corrompues et toxiques.

Victor Sauvage, chevilleur à Annequin, poursuivi pour le même délit, a été acquitté.

Dernières Nouvelles Sportives

TENNIS

Paris, 28 février. — Mercredi prochain, à 3 h. du matin, par la gare St-Lazare, les Français Borotra, Christian Boussus et Lacoste, ce dernier remplaçant Brugnon qui vient d'être opéré de l'appendicite, partiront pour les Etats-Unis, où ils participeront aux Championnats d'Amérique sur courts couverts.

BOXE

BOUQUILLON BAT BERGOMAS

A Paris-Bercy : Maître Bouquillon (France) bat Bergomas (Italie) par knock-out à la 4e reprise.

Le Suédois Bergvall a battu le Français Sénécal par knock-out à la première reprise.

Mokl Gyle (Hongrois) a battu Masson (France), par knock-out au premier round.

Combats préliminaires : Poids plume : Huit rounds de 2 minutes : Laurent bat Marly aux points. — Poids légers : Renaud bat Gilquin aux points.

Dix rounds de 2 minutes : Poids mi-moyens : Barcel (France) et Boby font match nul.

AU CENTRAL SPORTING-CLUB

Poids moyens, en 10 rounds de 3 minutes : Leitzer (France) bat Heyer II (Allemagne), par abandon au 5e round.

En 8 rounds de 2 minutes : Schwob (Paris), bat Bruno Bonnetto (Italie), aux points. — Daniela (Paris), bat Visani (Italie), aux points.

En 10 rounds de 2 minutes : Piquart bat Franck Raymond aux points. — Laubette bat Jouannault aux points.

Jeannette et Maubon font match nul. — Crillion et André font match nul.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 1er mars 1931. N° 5.

Le Gouffre d'Or

PAR

Maurice Boué et Ed. Aujay

Quand la maison s'éveilla, Jean était prêt à partir. Il emportait un petit bagage à peine plus gros que lorsqu'il était étudiant — et beaucoup d'espoir.

On juge de la stupéfaction de sa mère et de son père, quand il leur annonça sa décision.

— Ah ! ôt le vieux Monval, on peut bien dire que la nuit porte conseil ! C'est tout ce que tu as trouvé, petit ! Et Paule ? Car je ne parle pas de nous ! Et la parole donnée ?

— Père, je ne reprends pas ma parole. Je pars, parce que je pense que je dois le faire. Quoi ? La médiocrité dorée de Royalieu ? Vous-même, père, vous conviendrez que c'était la bonne vie, dans quelques mois, quand je reviendrai, lancé, et sur la route de la fortune.

A ce moment, Paule, qui était entrée sans que personne ne l'eût vue, dit simplement :

— La fortune, Jean ? Croyez-vous donc que la fortune soit la seule source de bonheur ?

— Paule, vous ne pouvez pas comprendre. Séchez vos larmes. Pourquoi pleurer ? Je vous quitte, ma petite fiancée, le cœur déchiré et l'âme inquiète. Mais il le faut. C'est plus pour vous que pour moi... Patientez quelques mois. Je reviendrai d'autant plus vite que je serai certain de votre amour. Pour moi, je ne vous oublierai pas, et là-bas, dans la lutte pour la vie qui m'attend, je combattrai en pensant à vous, comme les chevaliers d'autrefois luttaient pour l'amour de leur dame !

— Jean, je vous assure, la fortune ne m'inquiète pas. Je préfère votre amour et votre dévouement.

— Paule, écoutez-moi, je dois partir...

Durant deux jours, on tenta de retenir Jean. Son père, sa mère, Paule et le vieux papa Davincourt épuisèrent tous les arguments. La décision du jeune homme se renforçait en proportion directe de la résistance qu'on lui opposait.

Pendant deux jours, on chercha à le retenir et pendant deux jours il lutta, excité par la bataille, s'entêtant farouchement à rainere.

S'il ne triompha pas de ses adversaires qui ne cherchaient qu'à assurer son bonheur, il triompha au moins de ses dernières résistances et de ses ultimes scrupules.

Seule, au dernier moment, la résignation de Paule ébranla sa résolution.

— Partez donc, mon Jeannot bien-aimé, lui dit-elle, en retenant ses larmes ; partez donc, puisque telle est votre volonté. Mais, je vous en supplie, n'oubliez pas votre petite fiancée qui, elle, vous restera éternellement fidèle et vous attendra... jusqu'à la mort.

— O Paule ! ma chère Paule ! ne m'enlevez pas mon courage...

— Loin de moi cette pensée, Jean ! Au contraire... Je serai avec vous, là-bas, dans la grande ville. Et puisque vous avez bien voulu parfois me comparer à une fée, je serai près de vous, invisible. Je relèverai votre courage lorsqu'il fléchira, je panserai vos blessures si le sort est cruel.

» Et si vous ne triomphez pas, comme vous l'espérez et comme je vous le souhaite de tout cœur, ô mon Jean, revenez près de vos parents et de votre petite fiancée. Nous vous ferons oublier les mauvaises heures et vous retrouverez ici le bonheur que nous aurons entretenu pour vous, comme, paraît-il, les prêtresses antiques entretenaient, dans le temple, la flamme sacrée.

» Vous souriez, mon Jean. Vous vous demandez où je suis allée cueillir cette image ? Mais c'est dans vos poèmes mêmes, dans ce sonnet que vous m'avez lu un soir d'été, au jardin.

» Vous le voyez, mon poète bien-aimé, vous avez ici, à Royalieu, un cœur qui à la fois vous aime et vous admire. Ne l'oubliez pas, Jean, mon pauvre Jean, mon Jean bien-aimé... »

A bout de courage, elle détourna la tête pour cacher les pleurs qui inondaient son visage. Elle avait été forte jusque là ; mais elle avait épuisé ses dernières énergies. Sans mot dire, elle se retira dans un coin obscur de la chambre pour que Jean ne vit pas son émotion. La noble enfant, comme toutes les grandes âmes simples, avait la pudeur de ses sentiments.

A ce moment, du reste, le père Monval revenait à la charge pour convaincre l'enfant rebelle. Il défit, en quelques mots l'œuvre si efficace que Paule avait accomplie sans s'en douter.

Sans l'intervention du vieux Monval, Jean — profondément touché par les paroles de sa fiancée — aurait désarmé. Peut-être même aurait-il abandonné d'un seul coup tous